



Université
de Lomé

CABINET DU PRESIDENT

=====
PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

=====
COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 007/CCMP/02-2023

L'an deux mil vingt et trois et le vendredi dix février à quatorze heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2, sise au Lycée de Tokoin 1.

Quatre (04) membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de marché relatif à l'achat de vingt (20) ordinateurs pour le renforcement des capacités logistiques numériques de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) et du matériel de reportage et informatique pour la Direction de la Communication et du Protocole (DCP) de l'Université de Lomé, dont la Société SOKAL SARLU a été déclarée provisoirement attributaire pour un montant de trente-trois millions six cent quatre-vingt-cinq mille (33 685 000) francs CFA hors taxes, soit trente-neuf millions sept cent quarante-huit mille trois cents (39 748 300) francs CFA toutes taxes comprises.

Après examen dudit projet, la CCMP note sa conformité au modèle de marché contenu dans le dossier de demande de renseignement de prix validé. Toutefois, les observations ci-après doivent être prises en compte en vue de son amélioration :

- Sur la page de garde, le code d'immatriculation du contrat devra être corrigé ainsi : **Marché N°** /2023/DRP/UL-CERViDA-DOUNEDON/F/IDA
au lieu de **Marché N°** /2021/DRP/UL-CERViDA/F/IDA.
- Par ailleurs, il importe d'indiquer dans le deuxième paragraphe du formulaire de contrat, en plus du numéro d'immatriculation fiscale (NIF), le numéro d'immatriculation de l'attributaire au registre du commerce et du crédit mobilier.
- En outre, le procès-verbal de délibération n° 004/CCMP/01-2023 du 20 janvier 2023 validant le montant d'attribution, devra être cité à la suite de l'annexe (e) du point 1 du formulaire du marché.

- Enfin, prière de reformuler le deuxième paragraphe du point 11 du formulaire de marché comme suit : « **le taux des intérêts ... sera un taux supérieur de 1 point ...** », au lieu de « **taux des intérêts moratoire ... de 1% ...** ».

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la CCMP donne son avis de non objection pour la signature du contrat précité avec la Société SOKAL SARLU.

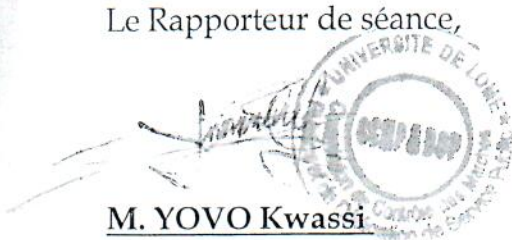
En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 0197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés, le contrat signé et approuvé en six (06) exemplaires après visa du Contrôleur Financier Délégué (CFD), devra être transmis à la Direction Nationale du Contrôle de la Commande Publique (DNCCP) pour immatriculation, avant toute notification au titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à seize heures quarante minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Rapporteur de séance le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

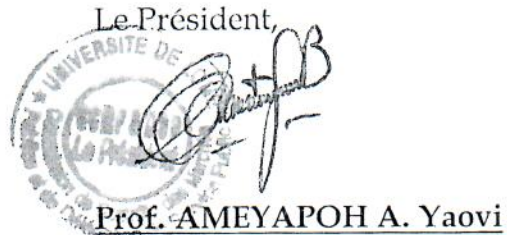
Ont signé :

Le Rapporteur de séance,



M. YOVO Kwassi

Le Président,



Prof. AMEYAPOH A. Yaovi



Université
de Lomé

CABINET DU PRESIDENT

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES PUBLICS

Rapport de contrôle du projet de marché

Référence et objet du dossier : B5.N°060/UL/CP/PRMP/02-23. Projet de marché
actif à l'achat de 20 ord. pr le renforcement des capacités
statistiques numériques de la DRI et du mat. de reportage et informatiq
pour la DEP de l'UL

Critères	Commentaires
Vérifications préliminaires (respect du délai de saisine...)	- Inscrit au RPA - retard du délai de saisine
Formulaires de marché	Conforme
CCAP/CP	Conforme
Annexes	Conforme

Avis	Favorable/Défavorable
Nom et prénom(s) des membres présents	Signatures
Pr. AMEYAZA Yaovi	
Mme CHIBAC Ahoefa	
Mr Yovo. Kwassi	
Mr SIMONS. De FANTI GIO	

10/09/23